

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DFPE 162 Subvention et convention (667.538 euros) avec l'association «Une Nouvelle Idée de la Crèche PARIS» (10e) pour la création d'un multi-accueil au 25, rue Stephenson (18e).

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association «Une Nouvelle Idée de la Crèche PARIS » (10e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'équipement, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Une Nouvelle Idée de la Crèche PARIS » ayant son siège social 4, rue de Saint Quentin (10e), pour l'attribution d'une subvention d'équipement.

Article 2 : Une subvention d'équipement de 667.538 euros est allouée à l'association «Une Nouvelle Idée de la Crèche PARIS» (n° SIMPA 184857, numéro de dossier 2019-07449) pour la création d'un multi-accueil situé 25, rue Stephenson (18e).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée sur le chapitre fonctionnel 904, rubrique 4221, nature 20422, du budget d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2019 et suivants, sous réserve des décisions de financement ultérieures.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO